

PROFIL DES BUREAUX – DIVISION DU DROIT CRIMINEL

BUREAU DES AVOCATS DE LA COURONNE – DROIT CRIMINEL

Personne-ressource :

Jennifer Woollcombe
Coprésidente, Comité des stagiaires en droit
Bureau des avocats de la couronne – droit
criminel
720, rue Bay, 10^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2K1
Ligne directe : (416) 326-4604
Télé. : (416) 326-4656
jennifer.woollcombe@jus.gov.on.ca

Karen Shai
Coprésidente, Comité des stagiaires en droit
Bureau des avocats de la couronne – droit
criminel
720, rue Bay, 10^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2K1
Ligne directe : (416) 326-8913
Télé. : (416) 326-4656
karen.shai@jus.gov.on.ca

Postes offerts : 10

Site Web :

<http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default.asp>

Échéance pour présenter les demandes : 14 juillet; les entrevues commenceront le 14 août 2006

Autres exigences concernant la demande : Aucune autre exigence.

Si vous désirez parler à un stagiaire actuel au sujet de son expérience, veuillez composer : 416-326-4600

BREF APERÇU

Le Bureau des avocats de la Couronne – droit criminel est l'instance d'appel la plus importante et celle qui connaît la charge de travail la plus lourde au pays. Les avocats du Bureau des avocats de la Couronne – Droit criminel ont la responsabilité, au nom de la Couronne, de préparer et de plaider tous les appels issus de poursuites par voie de mise en accusation en Ontario en vertu du *Code criminel*. Ces appels sont défendus devant la Cour d'appel de l'Ontario à Toronto et devant la Cour suprême du Canada à Ottawa. Plus de la moitié de la charge de travail du Bureau porte sur les appels criminels. Le Bureau s'occupe aussi des poursuites relatives à une grande variété de causes au niveau de la première instance, notamment les poursuites de ceux qui sont impliqués dans des affaires portant sur l'administration de la justice, des fraudes à grande échelle et le crime organisé.

Les avocats sont responsables de tous les aspects des appels en matière criminelle devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada. Ce travail comprend la présentation des observations écrites et des plaidoiries, le maintien de contacts continus avec les bureaux d'instruction, la police, les victimes, les avocats de la défense et les autres parties intéressées.

Les avocats sont aussi responsables des poursuites, souvent de l'étape préalable à l'inculpation jusqu'à la conclusion de la cause soit devant la Cour de justice de l'Ontario soit devant la Cour supérieure de justice.

Outre les affaires du contentieux, les avocats fournissent une série de services juridiques spécialisés aux procureurs de la Couronne et aux corps de police partout en Ontario. Ces services couvrent une vaste gamme de domaines, notamment les recours extraordinaires, les mandats de perquisition, l'écoute électronique, les extraditions, les demandes de preuve à l'étranger et l'aide aux juridictions territoriales étrangères.

Le bureau est situé au centre-ville de Toronto.

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE STAGE

Chaque étudiant d'été a un tuteur. Celui-ci est chargé d'encadrer l'étudiant en lui assignant le travail, en lui prodiguant conseils et directives et en veillant à ce qu'il bénéficie d'une expérience variée au cours de son emploi d'été. Les stagiaires aident les avocats à se préparer aux procès et appels. Ils apportent leur aide dans une mesure qui varie d'un dossier à l'autre mais généralement voici ce que l'on attend d'eux :

- préparer des mémorandums de recherche sur des questions juridiques;
- rédiger des mémoires;
- résumer les preuves (transcriptions ou déclarations de témoins);
- assister aux audiences des tribunaux pour seconder les avocats de la Couronne dans les poursuites et les appels. On demande à l'étudiant qui aide un avocat dans un dossier d'assister à l'instance judiciaire correspondante, qu'il s'agisse d'un procès ou d'un appel; l'étudiant est aussi invité à participer à toutes les réunions connexes, notamment les entrevues avec les témoins, les conférences préparatoires ou d'autres pourparlers portant sur la résolution de la cause;
- participer à tous les séminaires de formation internes. Le Bureau organise un certain nombre de séances de formation en droit criminel tout au long de l'année. Certaines de ces séances sont destinées aux avocats, mais les étudiants sont invités à y assister; d'autres sont organisées spécifiquement pour les étudiants.

En raison de la nature exigeante des travaux effectués par le Bureau, les avocats confient aux stagiaires en droit des responsabilités considérables et variées, touchant presque tous les aspects de la préparation des causes. On s'attend à ce qu'au terme de l'année de stage, les étudiants aient acquis les compétences et l'expérience nécessaires pour travailler comme avocats au Bureau, au sein du réseau des procureurs de la Couronne ou dans les ministères provinciaux ou encore comme avocats de la défense ou ailleurs dans le système de justice. Le Bureau des avocats de la Couronne – Droit criminel est engagé à fournir aux étudiants les meilleurs stages en droit criminel du Canada.
